La HQE™ Aménagement

Ressources

CONTACTS

- **Association HQE**
  4 avenue du Recteur Poincaré
  75016 PARIS
  01 40 47 02 82
  ►**www.hqegbc.org**
- **CERTIVEA**
  4 avenue du Recteur Poincaré
  75016 PARIS
  01 40 50 29 09
  ►**www.certivea.fr**

POUR ALLER PLUS LOIN

Guide pour la réalisation d'opérations d'aménagement durable : la démarche HQETM – Aménagement disponible sur le site Internet de l'Association HQE

Cette fiche fait partie de la **Boîte à Outils de l'urbanisme durable**, éditée par l'ARCAD, Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables en Champagne-Ardenne.
Retrouvez l'ensemble des fiches sur www.arcad-ca.fr

ARCAD / PQE
Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables
CHAMPAGNE-ARDENNE

AVEC LE SOUTIEN DE
climaxion
anticiper • économiser • valoriser
ADEME
Union européenne
Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Et le soutien de ses adhérents

BP 20099
105 rue Denis Mougeot
52103 Saint-Dizier cedex
Tel : 03 25 94 41 18
fax : 03 25 94 40 68
info@arcad-ca.fr

création graphique : www.compubliquecreation.fr - impression : Leclerc imprimeur - Fiche imprimée en décembre 2016

LES OUTILS DE L'URBANISME

La HQE™ Aménagement

34 OPÉRATIONS CERTIFIÉES HQE™ Aménagement en 2015

Initiée en 2007 par l'expérimentation sur 10 projets pilotes, la Haute Qualité Environnementale™ Aménagement (HQE™ Aménagement) a été développée par l'Association HQE et ses partenaires.
La HQE™ Aménagement vise la prise en compte intégrée, adaptée, pertinente et contextualisée, des enjeux de développement durable d'une opération d'aménagement dans son territoire. En novembre 2011, la certification HQE™ Aménagement voit le jour.

QU'EST-CE QUE LA HQE™ AMÉNAGEMENT ?

LA HQE™ AMÉNAGEMENT C'EST

- **Une certification** qui se concrétise par la mise en œuvre d'audits sur site tout au long de l'opération d'aménagement
- **Une démarche volontaire** proposée aux collectivités locales et aux aménageurs publics ou privés
- **Un outil de gestion de projet** d'aménagement opérationnel
- **Une approche globale et transversale** permettant de conjuguer les questions environnementales, sociales, économiques et urbaines
- **Une application** sur toute opération d'aménagement
- **Une démarche transparente et participative**
- **Une démarche inscrite dans un territoire**

LA HQE™ AMÉNAGEMENT CE N'EST PAS

- **Une démarche** qui s'applique aux documents d'urbanisme
- **Une démarche de résultats** mais une démarche de moyens. Elle ne définit pas de niveau d'exigence ou de thème prioritaire, mais fixe des objectifs
- **Une recette miracle** avec des solutions toutes faites
- **Une AEU_2** même si ces démarches sont complémentaires : la HQE™ Aménagement peut s'appuyer sur l'AEU_2, de l'analyse du projet à l'élaboration des actions

La HQE™ Aménagement

LA MÉTHODOLOGIE

La démarche HQE™ Aménagement procède à une analyse des enjeux liés au site et à l'opération, et fixe des objectifs ambitieux répondant à ces enjeux. Elle s'assure, tout au long de la réalisation du programme, de l'atteinte de ces objectifs.

Outil de gestion de projet d'aménagement opérationnel, la HQE™ Aménagement se compose :

- d'un Système de Management d'Opération (SMO) : colonne vertébrale de la démarche, il structure la conduite de l'opération. Il est composé de dispositifs organisationnels pour le pilotage ainsi que de six phases clefs : lancement, analyse initiale, choix et contractualisation des objectifs, conception du projet, mise en œuvre et bilan.

- d'une approche thématique non prescriptive définie par une grille composée de 17 thématiques. Cette approche doit aider le porteur de projet, de l'analyse initiale à l'élaboration en passant par la définition du programme d'actions.

LES 17 THÉMATIQUES HQE™ AMÉNAGEMENT

Assurer l'intégration et la cohérence du quartier avec le tissu urbain et les autres échelles du territoire	Préserver les ressources naturelles et favoriser la qualité environnementale et sanitaire de l'aménagement	Promouvoir une vie sociale de proximité et conforter les dynamiques économiques
Territoire et contexte local	Eau	Économie du projet
Densité	Énergie et climat	Fonctionnement social et mixité
Mobilité et accessibilité	Matériaux et équipements	Ambiances et espaces publics
Patrimoine, paysage et identité et lutte contre la standardisation	Déchets	Insertion, formation et sensibilisation
Adaptabilité et évolutivité	Écosystèmes et biodiversité	Attractivité, dynamiques économiques et filières locales
	Risques naturels et technologiques	
	Santé	

L'Aire des Moissons et son extension BeGreen à Saint-Parres-aux-Tertres (10), Opération Pilote « HQE™ Aménagement »

Le projet, inauguré en novembre 2013, consiste en la requalification d'une ancienne zone commerciale, l'Aire des Moissons (60 000m²) et de son extension, BeGreen (30 000m²).
La Communauté d'Agglomération Troyenne a confié à un opérateur privé, le groupe Frey, la gestion de l'intégralité du projet de requalification et d'extension de cette zone commerciale.

Enjeux

- Qualification des entrées de ville.
- Requalification de zones commerciales en déclin.
- Gestion des déplacements.

Par le biais de la certification HQE™ Aménagement, la collectivité a souhaité renforcer l'attractivité et la qualité du site qui constitue le premier pôle commercial du département de l'Aube.

Assurer l'intégration et la cohérence du quartier avec le tissu urbain et les autres échelles du territoire

- Diminuer la consommation foncière : les différents commerces disposent chacun d'un local, au sein d'un même bâtiment et les aires de stationnement sont mutualisées.
- Privilégier les modes de transport doux : multitude de cheminements et passages piétons, large promenade longeant les commerces, diminution de la place de l'automobile.
- Rendre la zone attractive : multitude de bancs, d'aires de jeux, intégration du site dans son environnement, qualité des bâtiments, omniprésence du bois, discrétion des enseignes… pour que la zone commerciale soit durable dans le temps.

Préserver les ressources naturelles et favoriser la qualité environnementale et sanitaire de l'aménagement

- Traiter les eaux de pluie sur le site.
- Fixer la consommation d'énergie primaire des bâtiments au seuil maximum de 50 kWhEP/(m².an).

Promouvoir une vie sociale de proximité et conforter les dynamiques économiques

- Diversifier l'offre commerciale, menée via l'implantation de restaurants.
- Utiliser des matériaux et des compétences disponibles localement.

5 ÉTAPES POUR LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION

1. Contractualisation de la démarche par le dépôt d'un dossier de demande de certification avec les justificatifs de l'opération
2. Formalisation des enjeux, des objectifs, du projet et des résultats désirés
3. Vérification du management et du suivi des résultats du projet avec des audits
4. Certification via l'envoi du certificat
5. Communication et valorisation de la certification (logos, communication sur site web…)

Pourquoi une HQE™ Aménagement ?

- Pour se poser les bonnes questions
- Pour avoir les réflexions et compétences adaptées
- Pour confronter les points de vue aux moments opportuns
- Pour permettre un dialogue privilégié et constructif entre la collectivité et l'aménageur
- Pour faire le lien entre le territoire dans lequel l'opération doit s'intégrer et les bâtiments à implanter, via la sensibilisation des maitres d'ouvrage et des futurs constructeurs